

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2695)

Commission	
Gouvernement	

N° 756

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Chenevard et M. Thiériot

à l'amendement n° 679 de M. Neuder

ARTICLE 13

Supprimer les alinéas 1 et 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La suppression des termes "ainsi que" porte atteinte à la cohérence de l'alinéa 28. Sans modifier l'intention et le dispositif visé par cet amendement, ce sous amendement permet de préserver la cohérence des matières visées par le décret en Conseil d'État mentionné à l'alinéa 28 de l'article 13.